



# La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

29 septembre 2002

Par l'équipe du Collectif

Numéro 108

## Le syndrome de la Mercedes

Le lobby de l'argent donne froid dans le dos par les temps qui courent. Voici une déclaration de Carmand Normand, président d'Addenda Capital, «un success story dans la gestion de fonds au Québec» dans *Le Devoir* de vendredi dernier : «Pourquoi j'ai le droit de m'acheter trois Mercedes, mais que je n'aurais pas le droit de prendre l'argent d'une Mercedes pour m'occuper de ma santé et de celle de ma famille?» (Robert Dutrisac, «L'ADQ attire aussi des gens d'affaires souverainistes», *Le Devoir*, 27 septembre 2002, p. A2.) L'égalité en droits, il ne doit pas avoir entendu parler de ça. Les régimes à deux vitesses non plus.

La même journée, dans *La Presse*, on expliquait qu'il y a un écart de cinq ans au Canada entre l'espérance de vie du cinquième le plus riche et celle du cinquième le plus pauvre de la population. Imaginons alors une société où la santé s'achète en remplacement des Mercedes...

En tout cas Monsieur Carmand Normand vient, à ses propres frais, de porter atteinte à sa santé mentale : il a fait un fou de lui.

## En commission

**Le 1er octobre** : l'Assemblée des évêques du Québec, le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, Simon Langlois, Conseil du patronat du Québec, Centraide Québec, Association des régions du Québec.

**Le 2 octobre** : Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail et Fédération des femmes du Québec, Chantier de l'économie sociale, Fondation Lucie et André Chagnon, FTQ, COMSEP, Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, Concertation inter-régionale des centres de la petite enfance du Québec, Collectif des entreprises d'insertion sociale du Québec, Réseau québécois du crédit communautaire.

Un colloque de bon niveau, une commission parlementaire qui s'y met



## Le débat public est commencé

**Bonjour tout le monde ! Tenons-nous bien le débat est commencé. Tel que demandé, nous présenterons notre mémoire mardi matin le 1er octobre à 11:15, autrement dit parmi les tout premiers moments de la Commission parlementaire (voir ci-contre).**

Si vous avez accès à l'Internet, vous pourrez suivre les débats avec quelques heures de décalage par le site de l'Assemblée nationale ([www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)). Nous publierons également dans les prochains jours une fiche d'analyse des mémoires qui devrait vous permettre, si cela vous intéresse, de suivre l'évolution du débat. En passant, voici un petit appel à tous et toutes : si vous étiez intéresséE soit à suivre sur place, soit à analyser à distance des mémoires et des présentations, faites-nous signe, nous sommes en train de constituer une sorte d'équipe de suivi pour nous outiller pour la suite.

Selon ce que nous en savons, la commission a reçu plus de 135 mémoires, sans compter les mémoires brefs, qu'elle comptabilisera, semble-t-il, comme des lettres d'appui à notre position. Il semblerait qu'elle siègera cette semaine, mais pas la suivante et qu'ensuite ça ira sur un rythme d'environ deux jours par semaine. Il semblerait aussi qu'elle entendra tous ceux qui ont demandé à être entendus. Ce qui fait qu'elle risque de se poursuivre au delà du mois d'octobre. On nous indique par ailleurs qu'elle ne siègerait pas le 17 octobre, Journée internationale de l'élimination de la pauvreté, ce qui nous oblige à réviser notre approche pour cette journée. Nous n'abandonnons pas l'idée d'un événement avec les parlementaires. Je vais faire d'autres démarches dans la semaine qui vient. Il faudra donc vous revenir là-dessus.

## Le débat démarre à la bonne place avec le Colloque sur la loi 112

Par ailleurs, le Colloque sur la loi 112, « Une stratégie et une loi pour contrer la pauvreté: la nouvelle approche québécoise », de vendredi dernier, organisé par le Centre de recherche sur les politiques et le développement social (CPDS) à l'université de Montréal, s'est avéré une occasion très instructive de commencer le débat. Le colloque a attiré un auditoire d'environ 200 personnes où se côtoyaient non seulement des chercheurs et des intervenantEs gouvernementaux, mais aussi des membres du réseau du Collectif qui avaient répondu à l'appel, dont plusieurs personnes en situation de pauvreté. De l'avis général, la journée a permis de poser de bons jalons pour la suite des choses.

Voici un petit compte rendu.

## La ministre se mouille

La ministre Linda Goupil, invitée à ouvrir le colloque, a placé d'entrée de jeu l'importance de «prendre le temps de se dire les vraies choses». Fustigeant ceux qui disent «pourquoi pas une loi contre les peines d'amour» (un message indirect à des collègues...), elle a situé la loi 112 et le processus citoyen auquel elle répond comme une démarche capitale pour l'avenir du Québec, pour ceux et celles qui vont suivre. Il y a là un projet de société «qui nous interpelle dans nos valeurs». Il faut développer un modèle viable et humain. S'il y a de la pauvreté et des écarts, ce n'est pas un problème de «eux» et «nous» : chaque citoyenNE est en situation de se dire «ça devient mon problème». Baisser les yeux, se sentir excluE, «c'est inacceptable». Reconnaisant que les légistes se sont largement inspirés de la proposition de loi du Collectif pour écrire la loi 112 et reconnaissant également qu'il y aura des débats sur le contenu de la loi parce qu'il y a des différences dans les façons de voir, elle a souhaité que la commission parlementaire soit l'occasion de ce débat.

## Des recherches importantes bientôt publiées

Marie-France Raynault a ensuite fait état des recherches qu'elle et Camil Bouchard ont menées l'an dernier pour le ministre Rochon. La liste des différents travaux et avis est impressionnante. Elle inclut entre autres des travaux sur le modèle suédois et une recherche sur «*Les impacts d'un revenu inconditionnel*», dont les résultats seront rendu publics mardi prochain à l'Observatoire montréalais sur les inégalités sociales et de la santé (OMISS). Ces travaux étaient confidentiels pour un an. À mesure que cette contrainte arrivera à échéance dans les prochaines semaines pour chacune des études, elles seront rendues disponibles sur le site Internet de l'OMISS. Il va sans dire que ce sera à suivre attentivement et que nous vous tiendrons au courant. Marie-France a indiqué qu'ils ont fait à plusieurs reprises des commentaires très durs qui ont demandé beaucoup d'«humilité ministérielle», les critiques portant notamment sur la philosophie d'intervention, l'absence de conceptualisation, de principes éthiques, de débats, sur les exagérations autour du concept de contrepartie.

## Donner à la loi 112 les moyens de son audace

J'ai pour ma part présenté la position du Collectif sur la loi 112, sur les améliorations que nous voulons y voir apporter, sur les mesures urgentes et correctement financées qui devraient se retrouver dans le premier plan d'action si on veut y croire, et sur le fait que nous sommes à une croisée des chemins quant à notre façon d'aborder la pauvreté au Québec. Ou bien nous persistons à tolérer une société gagnant-perdant en nous contentant de vouloir aider les «perdantEs» à réintégrer un système qui les exclut, sans réexaminer nos préjugés. Ou bien nous choisissons de passer à un modèle gagnant-gagnant et nous faisons le travail de réajustement de système et de regard qui s'impose. Il y aura toujours des pauvres... dans un système gagnant-perdant. Par contre, dans la perspective de jeter les bases d'une société sans pauvreté, on pourrait donner à la loi 112 les moyens de son audace. «C'est dans le meilleur intérêt de la société que tout le monde gagne», comme a dit plus tard Sally Robb.


## Un éditorialiste pose ses questions

Tout en admettant ne pas être expert de la question, André Pratte, éditorialiste à *La Presse*, a posé ses questions, dont : «Est-ce qu'on peut changer la société par une loi?» Il lui a été répondu que oui. La loi de l'assurance-maladie, par exemple, a transformé au début des années 1970 un système de santé gagnant-perdant en système plus gagnant-gagnant. Analysant l'écart entre la loi 112 et celle que propose le Collectif, il a vu dans la loi 112 un stratagème possible d'un gouvernement pour faire illusion et dans celle du Collectif, une tentative exagérée à l'inverse d'inscrire dans une loi que la pauvreté est une obsession... Hésitant devant tout ce qui ajoute des structures, il s'est risqué à envisager qu'«on pourrait peut-être dire que les mesures urgentes que propose le Collectif, c'est ça nos priorités.»

## Les conditions du succès et les vigilances à exercer

Dans l'après-midi, Paul Bernard a fait état du mémoire favorable à y aller d'une loi qu'il présentera à la commission parlementaire. Distinguant la politique et le politique, il a présenté plusieurs résultats de recherche aptes à montrer l'intérêt d'une telle loi pour la classe moyenne, ce qui est un des défis : on ne peut plus parler de pauvreté en termes de «nous et eux», tous sont sujets aux aléas de la vie. Le projet de loi 112 lui paraît un bon projet et un saut majeur parce qu'il a une approche longitudinale, intégrée et qu'il fait appel à la participation.

Jane Jenson a présenté la pauvreté comme un «choix de société» et voit les prochains mois comme un moment passionnant où il y aura la possibilité de faire un vrai débat. C'est une occasion à ne pas rater et pour bien le faire, il faut une analyse des principes éthiques, des valeurs et des stratégies. À cet égard, elle a présenté elle aussi le choix à faire entre un modèle gagnant-perdant, où on cherche à améliorer la situation des pauvres «en laissant la situation des autres inchangée», et un modèle gagnant-gagnant, où on refuse même d'accepter l'idée de pauvreté et où on parle plutôt d'égalité. C'est, elle l'a rappelé, l'idéal sous-jacent aux projets de société scandinaves et il a plusieurs avantages : pour la justice, pour l'efficacité dans la lutte contre la pauvreté et aussi comme stratégie politique : la citoyenneté suppose l'égalité, la démocratie aussi et l'égalité évite les comparaisons morales. C'est le principe qu'elle voudrait voir avancé dans le projet de loi 112.

Ensuite, Alain Noël a rappelé les obstacles très réels dûs au statut du Québec dans la fédération. L'atout du Québec malgré cela, c'est sa capacité d'innovation. On peut changer les choses si on s'y met, mais on ne peut pas le faire uniquement par le volontarisme. On a montré qu'on pouvait le faire par une loi. Exemple : la loi 101. Puis Philippe Pochet a à son tour fait état des tendances en Europe au niveau de la lutte contre la pauvreté. Enfin Jean-Philippe Thérien a situé la loi 112 dans le contexte ambivalent du rapprochement récent entre les institutions de l'ONU, plus à gauche, et celles de Bretton Woods, bien à droite, et des prétentions de ces dernières quant à la lutte contre la pauvreté. Même si la loi 112 se situe plus selon lui dans le cadre «ONU», c'est éclairant pour les vigilances à exercer dans la suite du débat. Voilà. À très bientôt, Vivian 



## Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.

C.P. 1352 Terminus, Québec, Qc, G1K 7E5. Tél.: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel:

collectif@pauvrete.qc.ca Site Internet : www.pauvrete.qc.ca. Nos bureaux sont situés au 165, de Carillon dans la Basse-Ville de Québec.